

M. MACDONALD: Pas du tout, car dans le moment vous avez pour 98 millions de dettes courantes qu'il faudra payer. Le ministre sait parfaitement que n'importe lequel de ces derniers créanciers, s'il n'est pas payé, peut se présenter devant un tribunal et demander la nomination d'un séquestre.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Mon honorable ami laisse entièrement de côté les garanties qui ont été données pour ces emprunts de 98 millions à courte échéance, dont une partie est protégée par la garantie de l'Etat, ayant priorité sur le prêt de 45 millions.

M. MACDONALD: Une faible partie.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Une partie assez considérable.

M. MACDONALD: On trouvera peut-être une différence insignifiante. Le ministre cherche simplement à éluder la question. Il sait parfaitement que mon raisonnement est irréfutable. Quelle qu'ait été la situation par le passé, le Gouvernement du Canada en devenant acquéreur de ce qui reste de cette propriété après le paiement des hypothèques, devient responsable de toutes les dettes et si un créancier quelconque auquel la compagnie doit, disons \$1,000,000 pour des travaux de construction, demande la nomination d'un séquestre, le ministre des Finances n'aura rien autre chose à faire qu'à payer ce créancier.

D'après l'état soumis, les obligations garanties et non garanties s'élèvent à 399 millions. Il y a en plus 98 millions de dettes courantes qui sont indiquées à la page 8. Cela donne un total de 498 millions ou, en chiffres ronds, 500 millions. Il y a encore les intérêts que le ministre devra payer cette année et les dépenses de l'exercice en cours. Quant l'Etat deviendra propriétaire en se faisant transférer les cinq-sixièmes des actions, où MM. Mackenzie et Mann, qui exploiteront le Nord-Canadien prendront-ils l'argent pour les travaux qu'il y aura à faire durant l'année? Ils ne pourront pas s'adresser ailleurs qu'au Gouvernement. Jusqu'à présent, ils ont été obligés de recourir à différents moyens pour obtenir des capitaux. A l'avenir ils n'auront qu'à venir ici et à dire: Nous ne sommes plus obligés d'aller à New-York en temps de guerre, de payer de fortes commissions, de vendre des actions ou des obligations à bas prix; nous n'avons qu'à nous adresser au Gouvernement pour le compte duquel nous exploitons le réseau; vous êtes nos banquiers, nos maîtres, et c'est à vous de trouver l'argent nécessaire. Ainsi, en plus des 500 millions qu'on ajoute

d'un seul coup à la dette nationale, il y aura encore ces autres dépenses pour lesquelles l'Etat deviendra responsable. Dans toute cette affaire, on ne tient aucun compte du sentiment de la population de la province d'Ontario que le ministre prétend être favorable à la nationalisation du réseau. Le Gouvernement dit en substance: Nous serons responsables de toutes les dettes, mais nous laisserons MM. Mackenzie et Mann continuer à exploiter le réseau. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Cela n'est pas exact.

M. MACDONALD: Le ministre a parlé de ceux qui exploitaient le réseau...

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je parlais des fonctionnaires et non des directeurs. L'autre jour, j'ai mentionné M. McLeod, M. Hanna et M. Mitchell, qui sont des fonctionnaires très compétents.

M. MACDONALD: Ce sont eux qui ont dirigé l'exploitation du réseau par le passé et qui la dirigent actuellement.

L'hon. sir THOMAS WHITE: A mon avis, ce sont de bons fonctionnaires.

M. MACDONALD: Le ministre dit que ce sont de bons fonctionnaires. Il leur confiera l'administration de l'entreprise. Il s'ensuivra que, au lieu de s'adresser à MM. Mackenzie et Mann, ainsi qu'ils le faisaient autrefois lorsqu'ils avaient besoin d'argent pour des améliorations, ils iront trouver mon honorable ami. C'est la seule différence.

Je n'aborderai pas de nouveau la question de l'arbitrage dont j'ai parlé l'autre jour. Le ministre dit que c'est une modification du projet que renferme le rapport de M. Drayton. Ce qui m'intéresse au plus haut point est la manière dont on procédera dans cette affaire. D'après les faits que le ministre recueille pour l'avocat qui s'occupera de l'arbitrage, le supplément que le Canada sera tenu d'assumer sera considérable, selon moi. Le ministre a décidé de procéder de cette manière; quant à moi, je suis d'avis qu'il eût mieux valu faire table rase.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Comment?

M. MACDONALD: En nommant un séquestre pour exploiter le chemin en régie; ensuite, le pays aurait pu prendre une décision à l'égard de cette entreprise. Des députés semblent croire que la nomination d'un séquestre est une chose affreuse; en réalité, il n'y a pas en cette enceinte un avocat qui ne sache que la séquestration est